

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 15 janvier 2024 à 18H30

Séance ordinaire

Convocation le 08.01.2024

Affichage le 12.01.2024.

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID-HENRIET, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, Natacha BIGAN, MM, Francis LESEUR, Guy ROUSSEAU, Joël GAUTHIER, Dominique DEVILLERS, Jean-Yves LACROIX.

Absents excusés : Antoine DELACROIX, Guillaume TERRAL.

Secrétaire de séance : Liliane REGAD

1-Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

2 – Décision modificative.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
011 / 6068	Autres matières et fournitures	4 800,00
012 / 6475	Médecine du travail, pharmacie	650,00
65 / 6521	Déficits budgets annexes administratifs	550,00
Total		6 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
70 / 7088	Produits et activités annexes	6 000,00
Total		6 000,00

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275240101**

3 – Reprise d'une partie de voirie lotissement « Le Relai ».

M. Le Maire explique que lors de la reprise de la voirie du lotissement « Le Relai », deux parcelles ont été retirées car en procédure lors de la reprise, les parcelles AS 419 et 443. A ce jour, la procédure étant régularisée, et à la demande des propriétaires riverains de ces parcelles, celles-ci peuvent être annexées à la voirie communale reprise.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275240102**

4- Attribution de subventions.

Monsieur le Maire explique avoir reçu deux demandes de subvention :

- La première concerne une demande de deux jeunes femmes de Lamoura et Mijoux qui souhaitent participer au 4L Trophy 2024. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 400€.

Délibération adoptée : N°39275240103

- La seconde a été déposée par le « Foyer Rural » qui demandait au titre de 2023 une subvention de 1 000€ et à qui il a été attribué 500€. Une demande de complément a été transmise en mairie. Il est proposé d'attribuer 250 €, mais au nom de l'intérêt général, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 500€.

Délibération adoptée : N°39275240104

5- Renouvellement de la convention avec le SIDEC pour la mise à disposition de la plateforme « Géojura ».

M. Le Maire explique que la convention avec le SIDEC par laquelle est mise à disposition l'application « Géojura » contre une redevance annuelle arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240105

6- Modification de la régie du CCAS.

Monsieur le maire expose que des modifications doivent être apportées à la régie du CCAS afin de la mettre à jour :

- L'adresse de la mairie doit être actualisée.
- La régie nécessite l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor pour son utilisation.
- L'actualisation du régisseur doit être effectuée pour nommer Madame Ghislaine Barré régisseur principal en remplacement de Mme Claire Tesmoingt. Madame Jacqueline Clément reste régisseur suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240106

7 – Remboursement d'achats dans la boutique du musée.

M. le Maire expose que à la suite de l'achat d'un bijou défectueux dans la boutique du musée, le client demande un remboursement parce que le service après-vente n'a pas de solution à apporter. Monsieur le Maire propose de rembourser ces clients pour les situations où le SAV ne peut solutionner le problème et qu'ensuite le fournisseur effectuera un avoir sur la prochaine facture ou un remboursement.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275240107

8 – Remboursement pour les locations des salles communales.

Monsieur le maire expose que lors des locations des salles communales, il est demandé un acompte de la moitié du montant de la location. Il est proposé de ne rembourser l'acompte versé qu'en cas d'annulation des locataires pour cas de force majeure.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275240108

9 – Point sur le transfert de la compétence de police de la publicité à la Communauté de Communes.

Lors du dernier conseil municipal, il était proposé de délibérer en faveur d'une opposition de la commune au transfert de la compétence de police de la publicité à la Communauté de Communes, le conseil municipal était en accord à l'unanimité pour cette opposition. Cette délibération a été ajournée car prise trop tôt, avant que le transfert de compétence n'ait été acté. Finalement, cette décision prise à l'unanimité n'a pas à être délibérée, un arrêté du maire dans le sens de la décision prise par le conseil municipal suffit. Celui-ci va être pris et transmis à la Communauté de Communes de la Station des Rousses.

10- Point sur les investissements 2024.

Monsieur le Maire liste les travaux qu'il proposera d'inscrire au budget dans la section d'investissement :

- Travaux d'extension de l'école.
- 2^{ème} tranche des enfouissements des lignes route des Selmembersgs.
- Chemin des Marmottins : Bornage contradictoire à effectuer avant toute chose.
- Crédit-bail à renouveler pour 1 tracteur (appel d'offres à lancer).

Questions diverses :

- Monsieur le maire rappelle la date des vœux de la municipalité du dimanche 21 janvier 2024 à 11h30 à l'Espace Communal.
- Monsieur le Maire souhaite fixer la date du prochain conseil municipal pour le vote du budget primitif 2024 au lundi 11 mars 2024.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le déneigement, le problème principal est le stationnement des véhicules sur les trottoirs de la Grande rue alors que celui-ci est interdit de 22h à 6h. Le stationnement des usagers doit également se faire dans leur propriété et non devant car cela gêne les véhicules de déneigement.
- Sandrine DEFFONTAINE questionne monsieur le Maire sur la fourniture de composteurs :
Le SICTOM va s'équiper petit à petit, car financièrement ce n'est pas faisable d'un seul coup. Dans un premier temps, deux composteurs collectifs seront installés.
- Monsieur le Maire remercie encore les membres du CCAS pour leur implication lors du repas du 02/12 et pour la distribution des colis aux aînés.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une cérémonie e eu lieu le vendredi 12/01 à l'Espace Communal pour un dernier hommage au doyen de la commune récemment disparu.

La séance est levée à 19h25.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Liliane REGAD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.